

Objectivité et équité en danger

En préambule, nous tenons à affirmer notre adhésion à cette réforme des langues qui prévoit

d'évaluer pour 50 % de la note finale les compétences en langue orale des candidats au baccalauréat.

Les modalités de mise en place des deux nouvelles épreuves (compréhension et expression orales)

suscitent néanmoins de vives inquiétudes auprès de nous tous, soucieux de préserver les critères

d'**objectivité** et d'**équité**, valeurs qui doivent présider à tout examen national.

Compréhension orale:

En effet, le choix des documents, laissé à la seule appréciation des enseignants d'un établissement, pose l'épineuse question de l'**égalité de chaque candidat** face à une épreuve d'examen

national. Ainsi, pour éviter les disparités entre établissements quant à la nature (audio ou vidéo) et le

niveau linguistique des documents proposés, nous demandons instamment qu'un seul et même support,

fourni par le Ministère de l' Education Nationale, serve à l'évaluation de la compréhension orale et que,

comme il est d'usage pour l'évaluation de l'écrit, soit transmise aux correcteurs une grille précise de

correction.

Expression orale:

Quant à l'épreuve d'expression orale, ce sont les critères d'**objectivité** qui sont gravement

menacés, dans la mesure où les enseignants sont amenés à interroger leurs propres élèves.

Il est important de souligner également la désorganisation, tant au niveau de l'établissement

qu'au niveau de notre progression pédagogique, qu'engendrerait la mise en place - fin avril qui plus est -

de l'épreuve d'expression orale telle qu'elle est envisagée à ce jour.

En conclusion, nous estimons de notre devoir d'enseignants d'alerter l'Institution sur les défauts d'**équité** et d'**objectivité** de la réforme dans ses modalités actuelles et sollicitons l'instauration d'une épreuve nationale, qui préserverait l'égalité et l'anonymat des candidats.